les inRocks

Les écoles d'art en danger ?

27/06/2013 | 14h42

Mail Imprimer Share

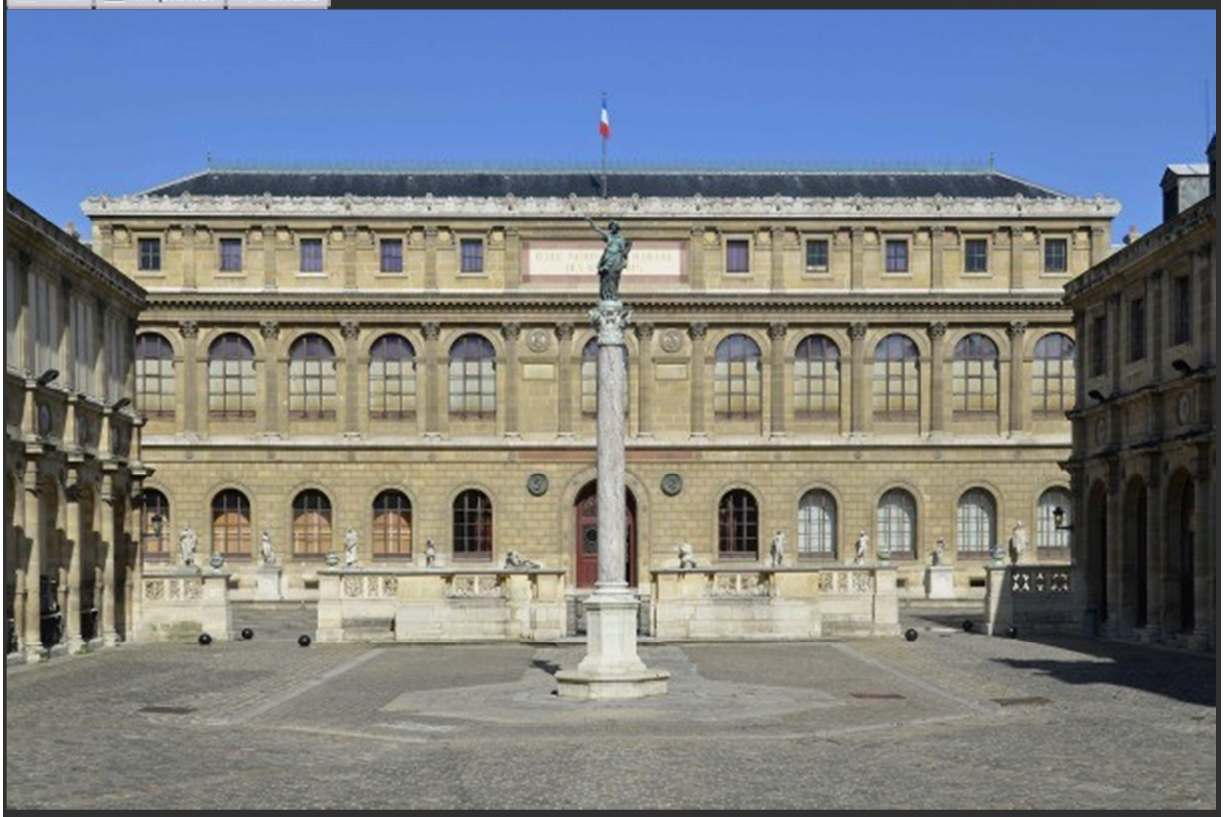

Les Beaux-arts de Paris (wikimedia Selbymay)

De nombreux intellectuels, artistes, metteurs en scène, commissaires, historiens de l'art ou directeur d'école d'art (parmi lesquels Nicolas Bourriaud, George Didi Huberman, Hans Uhlrich Obrist ou Stanilas Nordey) manifestent actuellement leur vive opposition face à un projet de loi considéré par le gouvernement comme une simple harmonisation européenne des études supérieures.

Fin mai dernier les députés ont en effet voté à l'unanimité la "cotutelle" du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Porté par le député PS de Gironde, Vincent Feltesse – qui se présentera l'an prochain contre Alain Juppé aux élections municipales à Bordeaux (et a donc tout intérêt, en ce moment, à faire parler de lui) –, ce projet de loi implique un basculement fondamental en ce qui concerne les enseignements artistiques : toutes les écoles d'art et de création (arts plastiques, théâtre, cinéma), qui dépendaient jusqu'à présent du seul ministère de la Culture seraient désormais associées à l'Enseignement supérieur. Une hypothèse qui vient tout juste d'être confirmée par La Commission mixte paritaire qui s'est réunit mercredi 26 juin et a ainsi définitivement adopter le projet de loi.

En clair, cela signifierait une main mise accrue sur la pédagogie en oeuvre dans les écoles d'art, des prérogatives claires sur les systèmes d'évaluation de l'école (mais sur quels critères évaluer un "bon" artiste, un "bon" enseignant-artiste ?) et la possibilité de voir certaines école,s à l'économie fragile, absorbées par les campus universitaires.

"Dans la réalité des faits, on voit bien qu'il y a une vraie méconnaissance de la situation, les écoles d'art sont dans leurs grandes majorité (38 sur 46) sous la tutelle des collectivités territoriales" explique l'artiste Bernhard Rüdiger qui enseigne aux Beaux-Arts de Lyon depuis 1999, *"par ailleurs, contrairement à ce que les rapporteurs pensent, les écoles sont impliquées, et ce au moins depuis la réforme LMD (Licence, Master, Doctorat), dans la recherche, nous collaborons avec les universités, et établissons des passerelles avec certaines doctorats"* précise cet artiste qui anime, depuis 2004, avec le théoricien et historien de l'art Giovanni Careri (par ailleurs chercheur à l'Ehess), une groupe de recherche intitulée ACTH (art contemporain et temps de l'histoire).

Le rattachement exclusif des établissements au ministère de la Culture est pourtant primordial afin de garantir le maintien de l'excellence des formations et de préserver les échanges entre écoles d'art et université comme entités séparées et complémentaires qui dialoguent. A l'inverse, le rattachement de l'art au ministère de l'Enseignement supérieur serait *"un pas de plus en dehors du champ de l'art"* estiment les très nombreux signataires (plus de 600 à ce jour) de **la tribune du 19 juin** intitulée *"Ne sacrifions pas les enseignements supérieurs artistiques : votons l'exception culturelle pour les établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du Ministère de la Culture"* et lancée à l'initiative de l'ANdEA, l'association nationale des écoles supérieures d'art.

"Ce dont ne semblent pas se rendre compte les députés et les sénateurs, c'est qu'en touchant aux écoles d'art et aux écoles d'art dramatique, on touche à tout un système, typiquement français, qui permet à des milliers d'artistes d'exister, de travailler et de mener une recherche de grande qualité. Les écoles font partie de cet écosystème tout autant que les centres d'art, les Frac, les scènes nationales ou les revues" estime Bernhard Rüdiger, *"il existe encore une forme de mépris ou d'autodépréciation à l'égard de ce système pourtant très riche. On ne peut pas laisser croire que ce sont une poignée de galeries, avec leurs deux artistes français, qui font le marché de l'art en France. C'est au contraire cet écosystème qui réunit profession, enseignement et recherche qui fait sa richesse et garanti la varieté et la qualité."*
Face à l'adoption de la loi, cet artiste-enseignant – qui est aussi membre de l'ANdEA – voit se profiler plusieurs possibilités : la première, à laquelle il ne semble pas trop croire consisterait en une reprise en main du dossier par le ministère de la Culture et l'imposition d'une *"exception culturelle"* qui préserverait les écoles d'art et respecterait leur spécificité. Autre cas de figure envisagé : *"nous pourrions par exemple,*

*comme l'ont fait avant nous les écoles d'art allemandes, sortir du système LMD". "Le fait que nous soyons désormais constituées en EPCC (établissement public de coopération culturelle) et bénéficions donc d'une grande autonomie administrative et financièrement pourrait théoriquement nous le permettre"*estime Bernhard Rüdiger qui précise que cette sortie de route n'est pas défendue par la totalité des enseignants en école d'art.

« A long terme avec ce système, nous risquons de voir disparaître plus de 50% de nos écoles d'art françaises, mais surtout, et la chose est grave, les jeunes artistes qui sont aujourd'hui la force des écoles françaises, vont finir par les déserter. » conclue Rüdiger qui a été, mercredi 26 juin, reçu avec une poignée de représentants des écoles d'art et des écoles d'art dramatique par l'assistante du rapporteur de la loi. *"Une demi-heure tout juste, et ce quelques heures seulement avant la réunion de la Commission paritaire."*

par Claire Moulène,Hélène Courtel
le 27 juin 2013 à 14h42